

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 25
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) :

DEL 2021_085

L'an deux mil vingt et un, le 14 du mois de septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikaël, Guilloit Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AIMON Céline à MELIN Nicole, DIDIER Emilien à ZAPATA Laurie, HIPEAU Gaëlle à Patricia ROUXEL, GUILLOT Sandrine à BIRAUD Vanessa, LE BARS Arlette à DOBIOT Philippe

Secrétaire de séance : Alain COUSSET

Date de convocation : Le 7 septembre 2021

Date d'affichage : Le 7 septembre 2021

Fait à Aigondigné,
Le 14 septembre 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2021_085 : FINANCES

Objet : MARCHÉ PROGRAMMISTE : SUITE A DONNER

Madame Le Maire expose le marché programmiste et la suite à donner. En accord avec ID 79 et le CAUE, le marché pour le choix d'un programmiste a été publié du 22 mars au 13 avril 2021. A l'issue de cette 1^{ère} étape, 3 cabinets ont envoyé un dossier de présentation. Ceux-ci ont été convoqués à une audition le 17 juin à laquelle seulement 2 entreprises sont venues. A l'issue de celle-ci et compte tenu des présentations de l'offre financière très différentes d'un programmiste à l'autre, il a été demandé une renégociation. Aujourd'hui, nous sommes donc en possession d'une proposition négociée avec le cabinet Flores se situant à Bordeaux pour un montant de 102 247.80 € TTC pour la tranche ferme dont 43 224 € TTC pour la mairie et 30 811.20 € pour la tranche conditionnelle et d'une autre du cabinet CDC conseil basé à Tours pour un montant de 111 420 € TTC pour la tranche ferme dont 70 800 € TTC pour la mairie mais pas d'offre pour la tranche conditionnelle puisqu'ils n'ont pas présenté d'offre négociée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Décide de ne pas donner suite compte tenu des montants importants du marché.



Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État